

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-29

DECISION

**AVENANT N° 1 – N° DE MARCHÉ M022022 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
ET NETTOYAGE DES SQUARES, AIRES DE JEUX ET COURS – LOT 2 COURS ET
PARCS – PROPRETE URBAINE**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que la collectivité a construit de nouveaux bâtiments et que ces derniers doivent bénéficier des prestations du marché d'entretien des espaces verts et nettoyage des squares, aires de jeux et cours – Lot 2 cours et parc – propreté urbaine,

Considérant que la collectivité a détruit des bâtiments et que ces derniers doivent être résiliés du marché d'entretien des espaces verts et nettoyage des squares, aires de jeux et cours – Lot 2 cours et parc – propreté urbaine,

Considérant qu'il convient de faire ces modifications au contrat initial par avenant,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SIGNER l'avenant n°1 pour le marché d'entretien des espaces verts et nettoyage des squares, aires de jeux et cours, avec la société AP'Y, sis 7 allée de Giverny – 78290 CROISSY SUR SEINE, pour la modification des sites pris en charge sur le lot 2 cours et parcs – propreté urbaine.

Article 2 :

L'avenant ajoute les sites suivants :

- Cité Champeau
- Extérieurs de la cantine Dorgelès

L'avenant supprime les bâtiments suivants :

- Ecole maternelle et élémentaire Dorgelès
- Cantine Dorgelès
- Centre de loisirs Victor Hugo
- Centre de loisirs Jacques Prévert



Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 14 avril 2023

Le Maire



Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230414-2023-DEC-29-CC
Date de réception préfecture : 14/04/2023